

Fiche Action N° 3	Evaluer et conserver les lagunes		Priorité : ***
ODD	Gérer les habitats et les espèces d'intérêt communautaire		
OO	Conserver les habitats et les espèces caractéristiques du littoral		
Habitats et espèces concernées	Espèces concernées		Habitats concernés
	<p><u>Directive Oiseaux, annexe I :</u> Echasse blanche (<i>Himantopus himantopus</i>) Avocette élégante (<i>Recurvirostra avocetta</i>) Sterne pierregarin (<i>Sterna hirundo</i>) Gravelot à collier interrompu (<i>Charadrius alexandrinus</i>) Barge rousse (<i>Limosa lapponica</i>) Gorgebleue à miroir (<i>Luscinia svecica</i>) Phragmite aquatique (<i>Acrocephalus paludicola</i>) Pipit rousseline (<i>Anthus campestris</i>)</p> <p><u>Directive Oiseaux, annexe II :</u> Barge à queue noire (<i>Limosa limosa</i>) Huitrier pie (<i>Haematopus ostralegus</i>) Bécasseau maubèche (<i>Calidris canutus</i>) Canard siffleur (<i>Anas penelope</i>) Canard pilet (<i>Anas acuta</i>) Sarcelle d'hiver (<i>Anas crecca</i>)</p> <p><u>Directive Habitats, annexe IV :</u> Pélobate cultripède (<i>Pelobates cultripes</i>)</p>		<p><u>Directive Habitats, annexe I :</u> Lagune* (1150) Végétations pionnières à Salicorne et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses (1310), Prés à Spartine (1320), Prés salés atlantiques (1330), Fourrés halophiles thermo-atlantiques (1420) Sables et vases découverts à marée basse (1140), Dune mobile embryonnaire (2110)</p>
Localisation et superficie concernées	Lagune située dans la réserve naturelle nationale de la Casse de la Belle Henriette sur les communes de la Tranche sur mer et de la Faute sur mer. Potentiellement les anciens bassins et parcs à huîtres à l'Aiguillon / la Faute sur mer, Marsilly, le Port du Plomb sur les communes de l'Houmeau et de Nieul sur mer.		
Constats et Justification	La lagune est un habitat prioritaire présent sur le site. Il n'est connu que dans la RNN de la Casse de la Belle Henriette. Cependant, certains anciens marais ou bassins, parcs à huîtres en exploitation pourraient correspondre à l'habitat de lagune, notamment à l'Aiguillon-sur-Mer (bassin ostréicoles, pointe de l'Aiguillon, etc.), la Faute sur-mer (Rade d'amour, etc.) et les marais du Port du Plomb (communes de l'Houmeau et de Nieul-sur-mer), etc. Les milieux sont différents, entre l'évolution libre de la Casse de la belle Henriette et les marais aménagés (aquacoles, conchylicoles, etc.), en propriété privé ou public. Il est impératif de caractériser et cartographier ces milieux. Un travail en partenariat avec les acteurs du territoire (professionnels et les organismes les représentant) et propriétaires est nécessaire pour mettre en place des mesures favorables à la biodiversité associée à l'habitat de lagune.		
Objectifs de l'action	Caractériser, inventorier et favoriser un bon état écologique des lagunes		
	Les mesures		Descriptif de l'action
	1	Cartographier et suivre l'état des	Afin de mieux comprendre la répartition et la fonctionnalité de cet habitat, il est impératif de définir la typologie de l'habitat de lagune (et décrire les successions de végétations au cours d'un

		lagunes et des espèces et habitats d'intérêt communautaire inféodés	cycle annuel), son état de conservation, et de réaliser une cartographie de sa répartition. Un travail de partage des connaissances (bibliographie, actions en cours sur le territoire, etc.) et de coordination sera important pour mener à bien cette action (lien avec les CBN, les plans de gestion de la Réserve Naturelle Nationale de la Casse de la Belle Henriette et du Parc naturel marin estuaire de la Gironde et Mer des Pertuis, le CEL, les AS, la CA de la Rochelle, etc.). Les actions de gestion de l'habitat de lagune découleront des informations apportées par cette mesure.
	2	Engager des actions de restauration et gestion de l'habitat de lagune	En lien avec les différents gestionnaires des sites et propriétaires des actions de gestion ou travaux peuvent être envisagés sur cet habitat : <ul style="list-style-type: none"> - Gestion hydraulique adaptée (absence d'assecs prolongés, maintien et contrôle des niveaux d'eau adaptés pour les espèces, etc). - Réparation ou pose d'ouvrages hydrauliques pour gérer les niveaux d'eau (prises d'eau ou évacuation en fonction des marées) et favoriser la circulation des poissons (Anguilles, etc.). - Curage de certains bassins caractéristiques en voie de comblement. - Aménagement spécifiques favorables aux espèces caractéristiques (îlots de nidification, pose de fil lisse ou ganivelle, canalisation du public, etc.). - Gestion des parties terrestres aux abords des bassins conchylicoles avec le maintien d'une végétation spontanée entretenue de manière extensive par fauche ou broyage déconseillé entre mars et septembre (avifaune nicheuse), l'interdiction de dépôt de matériaux étrangers au marais (gravats, déchets professionnels), la gestion des espèces exotiques envahissantes (Baccharis, etc.). Cette réflexion sera menée en lien avec les exigences sanitaires de la profession. - Elaboration d'une charte de bonnes pratiques conchylicoles en partenariat avec la profession, les propriétaires, les réserves naturelles et le Parc marin. Les travaux concernant la RNN de la Casse de la Belle Henriette sont ceux mentionnés dans le plan de gestion et en fonction de la réglementation de la Réserve, avec l'objectif de conserver le site en évolution libre sans intervention humaine, hors canalisation du public, travaux pour la protection des biens et personnes et travaux de génie écologiques très spécifiques et localisés.
Outils de réalisation	Plans de gestion des réserves, plan de gestion du Parc Naturel Marin, Contrats et chartes Natura 2000, charte de bonnes pratiques ostréicoles.		
Acteurs concernés	PNR Marais poitevin, Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis, Gestionnaires des RNN baie de l'Aiguillon et de la Casse de la Belle-Henriette, Syndicats mixtes Gemapien et Association Syndicale de marais, Conservatoire du Littoral, Comités régionaux de la Conchyliculture de Poitou-Charentes et des Pays de la Loire, Conchyliculteurs, Associations de Protection de la Nature, Propriétaires privés, Communes, Collectivités territoriales, EPMP, propriétaires privés, Direction de la Mer et du Littoral, Conservatoires botaniques nationaux, CA de la Rochelle, IFREMER, UNIMA, etc.		

Fiches actions associées	<ul style="list-style-type: none"> - Fiche N°1 : Maintenir la fonctionnalité et la dynamique des estrans - Fiche N°2 : Maintenir dans un bon état de conservation les habitats du cordon dunaire - Fiche N°5 : Favoriser une bonne qualité de l'eau dans la zone humide et en estuaire - Fiche N°23 : Développer les mesures de protection réglementaire - Fiche N°24 : s'appuyer sur la maîtrise foncière pour préserver la biodiversité - Fiche N°26 : Animer un observatoire des espèces et des habitats sur le site (OPN) - Fiche N°27 : Cartographie et suivi des habitats naturels - Fiche N°29 : Mettre en œuvre un dispositif de sensibilisation - Fiche N°30 : Former les acteurs du territoire 				
Calendrier prévisionnel	2022	2023	2024	2025	2026 et +
	X	X	X	X	X
Points de Contrôle (suivi et évaluation)	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport de caractérisation et d'inventaire des lagunes du Marais poitevin et des espèces associées - Démarches de sensibilisation, d'information et de protection en lien avec le public - Réunions de concertation avec les propriétaires - Charte de bonnes pratiques liée aux bassins conchylicoles 				
Coût estimatif	<ul style="list-style-type: none"> - Animation et concertation : 3000 € - Prestations : travaux et inventaires des lagunes : 35 000 € - Sensibilisation, information et canalisation du public : 10 000 € 				
Coût Total	48 000 €/an				